



Consigne / Je ne doute que vous ne sachiez trop bien ce
 qui se fait par de vous qui m'ont / toutes fois ne puis l'air
 de vous advenir qu'à Valenciennes on travaille jour et nuit
 pour l'équipage de l'artillerie et qu'il y font provision de grand
 nombre de fagots et qui m'a fait croire estre pour asseiller
 S^r. amand Depuis ayant entendu que l'ennemy se soit retiré
 des environs de la Liray aussi estre advenu qu'il fit marcher
 ses fagots vers ledit S^r. amand, qui a esté cause avoir esté libéré
 de faire marcher partie des troupes qui sont en Flandre et
 au peu plus s'alonger de vous, que j'ay sçeu par l'advice
 inquisiteur et par jauray de vos nouvelles. Et pour tant j'ay
 commandé au Colonel Villanoveux de tenir ses compagnies
 prestes à marcher ou vous les commanderez si vous en avez
 de besoin et ne sans attendre aultre commandement de moy
 Je prie que lesdites compagnies soient payées tellement
 qu'elles n'aient occasion de se porter esgaréement pour tant
 Monsieur de vous prie de me faire sçavoir en diligence
 par l'advice afin que si vos affaires ne pressent de
 les faire tenir garnison le reste de nist vous et qu'il ne
 soient contraints de tenir plus long temps le camp J'ay
 ce jourday en nouvelles que de vous estre certain que les
 Espagnols s'indureront au pays de Liège enbourgs pour
 avoir quelle sera la contenance de nul qui leur sont recon-
 ciliés et pour leur secours si seront appelés Je sçay
 et entredra davantage de vous de ne frayer faulx et

Pour en adrester au V^e Comte d'Orléans si L'union s'achève
dans vos quartiers que les garnisons de monin et d'autres lieux
contraindront de faire diversion Et sur ce après avoir
recommandé la satisfaction d'un bon bonnet grand de
Muzay d'un pour comode

Ordonné avec bon plaisir et provision L'union d'un
Comte d'Orléans Le premier de Janvier 1580

Le Comte d'Orléans
par son v^e f^rier s^r

G. M. de M.